



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

Enseignement Supérieur et de la Recherche

Centre d'Excellence Africain pour la Valorisation des déchets en produits à haute valeur ajoutée



CODE : K1TX3A4P

## MARCHE N° 2023-0-33-00-2-0541/07-333

### INFORMATIONS SUR L'AUTORITE CONTRACTANTE

Institution de rattachement : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Nom de l'autorité contractante : Centre d'Excellence Africain pour la Valorisation des déchets en produits à haute valeur ajoutée  
Type de structure : Établissement Public National  
Coordonnées :

*NGUESSAN N. Laurenc*  
Contrôleur Budgétaire  
Institut National Polytechnique  
HOUPHOUET BOIGNY  
YAMOOUSSOUKRO

### INFORMATIONS SUR L'OPERATEUR ECONOMIQUE

Raison sociale : N'CHO ABOLE SIMPLICE, ABOLE N'Cho et AGBAN Apie  
Adresse : 18 BP 767 ABIDJAN 18 COCODY  
Pays : Côte d'Ivoire  
Compte contribuable : 9306260E  
Domiciliation bancaire : CI93CI6500100101028702000326

### INFORMATIONS GENERALES SUR LE MARCHE

Objet du marché : TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BATIMENT POUR LA CREATION D'UN CENTRE CARRIERE A L'INP-HB

Nature - Type du marché : Travaux - Marché classique  
Cautionnement définitif : 0  
Lieu d'exécution : CEA-VALOPRO  
Procédure : Procédure simplifiée à compétition limitée  
Montant du marché en F CFA : HT : 32 506 802 TVA :

Date d'attribution : 03/07/2023

Délai d'exécution : 60

0 TTC : 32 506 802

### INFORMATIONS SUR LE FINANCEMENT

#### SOURCES DE FINANCEMENT DU MARCHE

|         | Trésor     | Dons | Emprunts |
|---------|------------|------|----------|
| Montant | 32 506 802 | 0    | 0        |

#### SOURCES DE FINANCEMENT DES ECHEANCIERS AVEC MONTANTS PAR ANNEE

| Périodes | Trésor     | Dons | Emprunts |
|----------|------------|------|----------|
| 2023     | 32 506 802 | 0    | 0        |

#### LIGNES BUDGETAIRES DE FINANCEMENT DES ECHEANCIERS

Imputations Budgétaires : 11094200034 614140





# Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÎN POUR LA VALORISATION DES  
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE



**LETTRE DE MARCHE N° : T- /UCP-CEA VALOPRO/2023**

**OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BÂTIMENT POUR CREATION D'UN CENTRE  
CARRIERE A L'INP-HB**

**TYPE DE CONTRAT : TRAVAUX**

**PASSE PAR : PSL N° LT 01/INP HB/CEA-VALOPRO/23, ouverte et jugée le 03 juillet 2023**

|                                                                                                   |                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Titulaire : <b>AFRIC DIFFUSION – Tél : 27 22 42 31 81 / 07 07 98 65 94 / 18 BP 767 Abidjan 18</b> |                                                       |
| Montant du marché en (HT) : <b>32 506 802 FCFA</b>                                                |                                                       |
| Cautionnement définitif en FCFA : <b>Néant</b>                                                    | Délai d'exécution : <b>Soixante (60) jours</b>        |
| Compte contribuable : <b>N° CC 9306260 E</b>                                                      | Registre de commerce : <b>N° CI-ABJ-1993-B-168558</b> |
| Domiciliation bancaire : <b>BACI N° CI034 01001 011365440058 63</b>                               |                                                       |
| Imputation Budgétaire : <b>614140</b>                                                             |                                                       |
| <b>Sources de Financement</b>                                                                     | <b>AFD/PRÊT</b>                                       |
| <b>- AFD</b>                                                                                      | <b>32 506 802 F CFA</b>                               |
| <b>Engagement couvrant les périodes suivantes:</b>                                                | <b>Sur AFD</b>                                        |
| Ordonnancement prévu sur CP Année Courante 2023                                                   | <b>32 506 802 F CFA</b>                               |
| Ordonnancement prévu sur CP Année Courante +1                                                     |                                                       |

Pièces Constitutives du Contrat

- (1) La Lettre de marché
- (2) Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG)
- (3) Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- (4) Annexes
  - Lettre de Soumission
  - Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
  - Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)
  - Notification d'attribution de marché au titulaire
  - Attestation de mise à jour CNPS
  - Attestation de régularité de situation fiscale
  - Déclaration d'intégrité



AOUT 2023



# Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAINE POUR LA VALORISATION  
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

LETTRE DE MARCHÉ : T- /UCP-CEA VALOPRO/202



L'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB), ayant son siège à Yamoussoukro, téléphone : 27 30 64 67 12, représenté par son Directeur Général, **Monsieur Abdoul Kader DIABY**, ayant pouvoir à cet effet, Ci-après désignée comme « l'Acheteur » d'une part,

Et

L'entreprise **AFRIC DIFFUSION**, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan, N° CI-ABJ-1993-B-168558, 18 BP 767 Abidjan 18, Tél : 27 22 42 31 81 / 07 07 98 65 94, représentée par Monsieur N'CHO Abole Simplicie son **Directeur**, ayant son siège social à Abidjan, **18 BP 767 Abidjan 18**, ci-après désigné comme l'« Entrepreneur » d'autre part:

ATTENDU que l'Acheteur désire que certains travaux soient exécutés par l'Entrepreneur, c'est-à-dire, la **réalisation des travaux de réhabilitation d'un bâtiment pour création d'un centre carrière à l'INP-HB dans le cadre du Projet Centre d'Excellence Africain Pour la valorisation des déchets en produits à haute valeur ajoutée (CEA VALOPRO)**, et a accepté une offre de l'Entrepreneur pour la réalisation de ces travaux pour un montant égal à **trente-deux millions cinq cent six mille huit cent deux (32 506 802) Francs CFA Hors Taxes** (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT:

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché:
  - (a) Le Bordereau Descriptif Quantitatif ;
  - (b) Les clauses visées en annexes ;
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit de l'Entrepreneur, comme indiqué ci-après, l'Entrepreneur convient de réaliser les travaux et de remédier aux défauts et insuffisances de ces travaux, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. L'Acheteur convient de son côté de payer à l'Entrepreneur, au titre de la réalisation des travaux et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après : Le paiement des travaux, après la **réalisation totale ou partielle desdits travaux sera effectué dans les trente (30) jours après le dépôt de la facture.**
4. Les sommes dues au titre du présent contrat seront payées par virement au nom de l'entrepreneur.



# Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAINE POUR LA VALORISATION DES  
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE



## 1. Définitions

1.1 Les termes définis apparaissent en lettres grasses

- a. La **Date d'achèvement** est la date d'achèvement des services **certifiée** par le Client conformément à la clause 5 des Conditions du Contrat.
- b. **Le Contrat** est le Contrat entre le Client et l'entrepreneur en vue de l'exécution des services. Il est constitué par les documents énumérés à la Clause 2.2 des Conditions du Contrat.
- c. **L'entrepreneur** est une personne morale dont la soumission en vue de l'exécution des services a été acceptée par le Client.
- d. La **soumission de l'entrepreneur** est le dossier complet de soumission (offre) présenté par l'entrepreneur au Client.
- e. Les **Jours** sont des jours civils ; les mois sont des mois civils.
- f. **Le Point Focal** est la personne mentionnée dans le présent contrat (ou toute autre personne compétente nommée par le Client dont le nom est notifié à l'entrepreneur et qui remplace le Point focal) responsable de la supervision et de l'exécution des prestations ainsi que de l'administration du Contrat.
- g. Les Spécifications techniques sont les Spécifications précisant les barèmes des prestations médicales, les barèmes de remboursement et les réseaux de soins.
- h. La Date de commencement figure dans le présent contrat. Il s'agit de la dernière date arrêtée à laquelle l'entrepreneur commencera l'exécution des prestations.
- i. Les **prestations** sont ce que l'entrepreneur doit fournir et exécuter au Client en vertu du contrat.

## 2. Interprétation

2.1 Dans le cadre de l'interprétation de ces Clauses, singulier signifie également pluriel, masculin signifie également féminin et vice-versa. Les titres n'ont pas de signification. Les mots ont leur sens usuel dans le cadre du contrat sous réserve de définition particulière. Le Point focal donnera des instructions précisant les Clauses du Contrat.

2.2 Les documents qui forment le Contrat seront interprétés suivant l'ordre de priorité suivant :

- (a) Contrat,
- (b) L'appel de prime

## 3. Langue et Droit

Le français est la langue du contrat et le droit régissant le contrat est le droit de la République de Côte d'Ivoire.



# Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES  
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE



## 4. Date d'entrée en vigueur

Le contrat entre en vigueur à la date du **05 août 2023**.

## 5. Date de fin

Le contrat prend fin le **05 novembre 2023** ou éventuellement en cas d'épuisement du montant alloué au Contrat.

## 6. Obligations de l'entrepreneur

6.1 L'entrepreneur s'engage à exécuter les prestations prévues au présent contrat avec diligence raisonnable et efficacité.

6.2 L'entrepreneur devra pourvoir aux besoins du Client en matière de réalisation de travaux de réhabilitation d'un bâtiment pour création d'un centre carrière à l'INP-HB, suivant les spécifications techniques. L'entrepreneur devra commencer les services à partir de la date d'entrée en vigueur selon la clause 4.

6.3 L'entrepreneur s'engage à fournir au Client et sur sa demande les informations relatives aux services faits dans le cadre du présent contrat (factures, composantes des coûts débités, destination).

## 7. Obligations du Client

7.1 Le Client reconnaît devoir à l'entrepreneur le coût total des services faits dans le cadre de ce contrat.

## 8. Obligations financières

8.1 Le Client accepte de payer le coût complet des travaux de réhabilitation d'un bâtiment pour création d'un centre carrière à l'INP-HB, conformément au montant de la cotation de l'entrepreneur contenu dans le présent contrat.

8.2 Le montant des travaux de réhabilitation d'un bâtiment pour création d'un centre carrière à l'INP-HB est de **trente-deux millions cinq cent six mille huit cent deux francs (32 506 802) FCFA HT**

8.3 Le montant des travaux proposé par l'entrepreneur reste valide sur l'ensemble de la période du contrat.

8.4 Le paiement des prestations sera effectué comme suit : 100% du montant du contrat après la réalisation totale desdits travaux sur présentation d'une facture définitive conformément au présent contrat.

8.5 Lors des paiements, l'entrepreneur devra produire une main levée attestant qu'il est à jour de ses impôts.

## 9. Procédure de règlement des différends

9.1 Les Parties feront tout leur possible pour régler à l'amiable, par voie de négociation directe, tout désaccord ou litige entre elles ou en rapport avec le Contrat.



# Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY



PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÎN POUR LA VALORISATION DES  
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

9.2 Si, au-delà de vingt-huit (28) jours, les parties n'ont pas réussi à résoudre à l'amiable, leur litige ou désaccord, chacune des parties peut saisir le tribunal d'Abidjan Plateau.

## 10. Fraude et corruption

10.1 Le Bailleur du Projet, l'Agence Française de Développement (AFD), exige :

En signant la Déclaration d'Intégrité, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants déclarent (i) qu'ils n'ont commis aucun acte susceptible d'influencer le processus d'attribution du marché au détriment du Maître de l'Ouvrage et notamment qu'aucune pratique anticoncurrentielle n'est intervenue et n'interviendra et que (ii) la négociation, la passation et l'exécution du Contrat n'a pas donné et ne donnera pas lieu à un acte de corruption ou de fraude.

L'AFD requiert que les documents de passation de marchés et les marchés qu'elle finance contiennent une disposition requérant des fournisseurs, consultants, entrepreneurs et de leurs sous-traitants qu'ils autorisent l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs au processus de passation et à l'exécution du marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

L'AFD se réserve le droit de prendre toute action appropriée afin de s'assurer du respect de ces règles d'éthique, notamment le droit de :

- a) Rejeter la proposition d'attribution d'un marché si elle établit que le soumissionnaire ou le consultant auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des fraudes ou des pratiques anticoncurrentielles en vue de l'obtention de ce marché ;
- b) Déclarer la passation du marché non-conforme si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants du Maître de l'Ouvrage, des fournisseurs, consultants, entrepreneurs ou de leurs sous-traitants se sont livrés à la corruption, à des fraudes, ou à des pratiques anticoncurrentielles pendant le processus de passation du marché ou l'exécution du marché sans que le Maître de l'Ouvrage ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de l'AFD, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer l'AFD lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres.

Aux fins d'application de la présente disposition, l'AFD définit comme suit les expressions suivantes :

- c) La Corruption d'Agent Public est :

Le fait de promettre, d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles ;

Le fait pour un agent public de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre





# Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN POUR LA VALORISATION DES  
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

personne ou entité, afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

d) La notion d'Agent Public inclut :

Toute personne physique qui détient un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire (au sein de l'État du Maître de l'Ouvrage), indépendamment du fait que cette personne physique ait été nommée ou élue, indépendamment du caractère permanent ou provisoire de son mandat, qu'il soit rémunéré ou non, et indépendamment de sa position et du niveau hiérarchique qu'elle occupe ;

Toute autre personne physique qui exerce une fonction publique, y compris pour une institution d'État ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public ;

Toute autre personne physique définie comme agent public par la législation nationale du pays du Maître de l'Ouvrage.

e) La Corruption de Personne Privée désigne :

Le fait de promettre, d'offrir ou d'accorder, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature à toute personne autre qu'un agent public, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin que, en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles, elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte ;

Le fait pour toute personne autre qu'un agent public de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles

f) La Fraude désigne toute manœuvre déloyale (action ou omission), qu'elle soit ou non pénalement incriminée, destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments ou à surprendre ou vicier son consentement, contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer des règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

g) Une Pratique Anticoncurrentielle désigne :

Toute action concertée ou tacite ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché, notamment lorsqu'elle tend à : (i) limiter l'accès au marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres personnes ; (ii) faire obstacle à la fixation des prix par le libre jeu du marché en favorisant artificiellement leur hausse ou leur baisse ; (iii) limiter ou contrôler la production, les débouchés, les investissements ou le progrès technique ; ou (iv) répartir les marchés ou les sources d'approvisionnement ;

Toute exploitation abusive par une personne ou un groupe de personnes d'une position dominante sur un marché intérieur ou sur une partie substantielle de celui-ci ;

Toute offre de prix abusivement bas, dont l'objet ou l'effet est d'éliminer d'un marché ou d'empêcher d'accéder à un marché une personne ou l'un de ses produits.



# Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION  
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE



## 11. Force Majeure et pénalités

11.1 L'entrepreneur ne sera pas exposé à des pénalités ou à la résiliation du Contrat pour non-exécution si, et dans la mesure où, son retard ou tout autre manquement dans l'exécution des obligations qui lui incombent au titre du Contrat est dû à un cas de force majeure.

11.2 Aux fins de la présente Clause, l'expression « Force majeure » désigne un événement échappant au contrôle de l'une ou l'autre partie, qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible et inévitable.

11.3 En cas de Force majeure, l'entrepreneur notifiera sans délai par écrit au Client, l'existence de celle-ci et ses motifs. Sous réserve d'instructions contraires, par écrit, du Client, l'entrepreneur continuera à remplir ses obligations contractuelles dans la mesure du possible, et s'efforcera de continuer à remplir les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par le cas de Force majeure.

11.4 Les pénalités pour retard ou non-exécution sont appliquées sans mise en demeure préalable à la date d'expiration des délais contractuels, sans préjudice de l'application des mesures coercitives prévues au marché. Le montant des pénalités est fixé à un millième (1/1000) du montant de la prestation non exécutée par jour calendaire de retard. Le montant des pénalités sera plafonné au montant du contrat augmenté de ses avenants éventuels.

## 12. Achèvement Suspension, Amendement Résiliation

12.1 Ce contrat ne peut être modifié ou amendé que par les instruments écrits dûment exécutés par les deux parties.

12.2 Ce Contrat peut être suspendu par l'une des Parties si : (a) l'Autre Partie se trouve dans l'impossibilité matérielle d'exécuter les services et que cette incapacité persiste durant une période de trente (30) jours après qu'une notification de carence ait été adressée à l'Autre Partie ou (b) un événement qui échappe au contrôle raisonnable de la Partie.

12.3 En cas de suspension du contrat, aucune Partie ne peut assumer des responsabilités additionnelles. Chaque Partie complète les obligations déjà commencées avant la suspension. La Partie qui a suspendu le contrat garde le droit de terminer le contrat en notifiant sa décision à l'Autre Partie.

12.4 Ce Contrat peut être terminé sans préjudice aux droits de chaque Partie par une notification écrite de chaque Partie à l'Autre trente (30) jours à dater de ladite notification. Dans le cadre de la cession du contrat, les Parties prendront toutes les mesures raisonnables et nécessaires afin de conclure les services déjà commencés dans le cadre de ce contrat.

12.5 Le contrat est résilié de plein droit sans intervention judiciaire et sans indemnité dans les éventualités ci-après :

En cas de décès ou d'incapacité civile de l'entrepreneur sauf au CEA VALOPRO d'accepter, s'il a lieu les offres faites par les ayants droit ou le curateur pour la continuation des livraisons. La résiliation, si elle est prononcée, prend effet à compter de la date du décès ou de l'incapacité civile.



# Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY



PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES  
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

En cas de faillite ou de règlement judiciaire du fournisseur sauf s'il y a lieu pour l'autorité contractante d'accepter les offres des créanciers pour la continuation du contrat.

12.6 La suspension ou la cessation de ce contrat pour une quelconque raison ne dispense pas chaque Partie de ces obligations déjà contractées entre temps. En particulier, la suspension ou l'arrêt de ce contrat ne peut supprimer l'obligation de chaque Partie de payer les sommes dues à l'Autre Partie pour les services faits et les obligations encourues avant la date de ladite suspension ou cessation du contrat.

12.7 Le contrat prend fin le **05 novembre 2023**.

12.8 Tous les Bons de Commande de travaux transmis par le Client avant la date d'expiration du contrat devront être intégralement exécutés par l'entrepreneur qui ne sera délié de ses obligations qu'après leur parfaite exécution. En contrepartie, ces requêtes devront être payées par le Client après le service fait.

Les Parties ont signé le présent contrat les jours et an ci-dessous :

LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois de leurs pays respectifs, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Fait à Yamoussoukro,

Signé, le 31/07/2023

(Pour l'Entrepreneur)

**AFRIC DIFFUSION**

**AFRIC DIFFUSION**  
18 BP 767 Abidjan 18  
Tél: 27 22 42 31 81  
Fax: 27 22 42 31 87

Le Directeur



Signé, le 18/08/2023

(Pour le Client)

Le Directeur Général



Abdoul Kader DIABY



# Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES  
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

## Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

| Articles                                                                           | Dispositions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Délai d'exécution                                                               | Le délai d'exécution des travaux est fixé à 60 jours. <b>Ce délai commence à courir à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrer les travaux. L'autorité contractante devra à cet effet notifier l'ordre de service au titulaire au moins quinze (15) jours ouvrables avant la date de début des livraisons</b> |
| 2. Domiciliation des paiements                                                     | Les paiements à l'entrepreneur seront effectués au compte bancaire suivant : <b>BACI N° CI034 01001 011365440058 63</b>                                                                                                                                                                                                              |
| 3. Préparation des travaux                                                         | Durée de la période de mobilisation : <b>05 jours maximum</b> à compter de la date de début du démarrage effectifs des travaux.<br><br>Délai de soumission du programme d'exécution : <b>02 .jours</b> à compter de la date de début du démarrage effectifs des travaux.                                                             |
| 4. Responsabilité - Assurance d'avance                                             | Les polices d'assurances suivantes sont requises au titre du présent contrat :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- assurance des risques causés à des tiers ;</li> <li>- assurance des accidents de travail ;</li> <li>- assurance "Tous risques chantier" ;</li> </ul>                                                      |
| 5. Impôts droits, taxes                                                            | Les impôts, droits et taxes sont exigibles.                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 6. Nature du prix                                                                  | Le marché est à prix : <i><b>prix unitaires</b></i>                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 7. Révision des prix                                                               | Les prix sont fermes et non révisables.                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 8. Force majeure                                                                   | <i>Intempéries de plus de trois jours ou tout autre cas de force majeure arrêtés de commun accord</i>                                                                                                                                                                                                                                |
| 9. Prolongation des délais d'exécution                                             | <i>Les cas de force majeure ;<br/>Le recours à la théorie du fait du prince.</i>                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 10. Seuil de prolongation des délais d'exécution ouvrant droit à la résiliation du | <i>2/3 du délai d'exécution globale du marché</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                    |





# Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN POUR LA VALORISATION DES  
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

CEA  
VALOPRO

| Articles                         | Droit                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Dispositions          |
|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| CPFI-Yamoussoukro                | DF                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 18.000                |
| Contrat                          | Hors Délai                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                       |
| Comptable 8010                   | Reçu la somme de...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Dix huit mille francs |
|                                  | Le contrat sera résilié en cas de non-respect du délai d'exécution ou lorsque le montant des pénalités de retard atteint le seuil de 20 % du montant du contrat.                                                                                                                                                                     |                       |
|                                  | Quittance n°                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                       |
|                                  | Enregistré le...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 08 DEC 2023           |
|                                  | Les pénalités de retard sont calculées par application du taux suivant:                                                                                                                                                                                                                                                              |                       |
|                                  | 0,5% par semaine du montant non révisé du Contrat et de ses avenants éventuels.                                                                                                                                                                                                                                                      |                       |
| 12. Intérêts moratoires          | Le taux applicable est le taux d'escompte de la BCEAO majoré d'un point.                                                                                                                                                                                                                                                             |                       |
| 13. Réception provisoire         | Le niveau d'exécution des travaux ouvrant droit à réception provisoire est de 100% de l'exécution des prestations SAUF CAS DE RESILIATION. Les contrôles de conformité nécessaires seront effectués par l'autorité contractante avant la réception provisoire. Cela se fera en présence d'un représentant au moins de l'entreprise.  |                       |
| 14. Avenants                     | Toute modification au présent contrat doit être effectuée conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté n°112/MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016 portant procédures concurrentielles simplifiées.                                                                                                                           |                       |
| 15. Règlement des différends     | Les différends ou litiges nés à l'occasion de la passation, de l'exécution, du règlement ou du contrôle du présent contrat ne peuvent en aucun cas être portés devant la juridiction compétente avant l'épuisement des voies de recours amiables prévus au chapitre III de l'arrêté portant procédures concurrentielles simplifiées. |                       |
| 16. Entrée en vigueur du contrat | Le contrat entre en vigueur dès sa signature par le premier responsable de l'autorité contractante ou son délégué et sa notification au titulaire.                                                                                                                                                                                   |                       |

Visé le... 13.1 JUIL 2023

L'entrepreneur  
AFRIC DIFFUSION

NAS  
AFRIC DIFFUSION  
18 BP 787 Abidjan 18  
Tél: 27 22 42 31 81  
Fax: 27 22 42 31 87

Le Directeur



Visé le... 04/12/2023

(Signature valant approbation)  
Le Directeur Général de l'INP-HB

Moussa A. Kader DIABY



CEA  
VALOPRO

# Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES  
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE



## ANNEXES



# **SOUMISSION LOT UNIQUE**

## Lettre de soumission de l'offre

Date : 27/06/2023

Avis de consultation numéro : LT01/INP HB /CEA-VALOPRO/23

À :CEA - VALOPRO

Nous, les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examiné le dossier de consultation, y compris l'additif/ les additifs numéros : *NEANT* ; et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous nous engageons à exécuter les travaux ci-après conformément au dossier de consultation et au délai d'exécution spécifié à l'article E0.4 des données d'évaluation des offres : *TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BATIMENT POUR CREATION D'UN CENTRE DE CARRIERE A L'INP - HB*
- c) Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à la clause (d) ci-après est de :
  - montant de l'offre en chiffres TOTAL : 32 506 802 F CFA ;
  - montant de l'offre en lettres : TRENTE DEUX MILLIONS CINQ CENT SIX MILLE HUIT CENT DEUX FRANCS CFA ..
- d) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :  
*NEANT*  
*NEANT*
- e) Notre offre demeurera valide pendant la période requise à l'article E0.6 des données d'évaluation des offres à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.
- f) Notre candidature, ainsi que celle de tous sous-traitants ou entrepreneurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du contrat, ne tombent pas sous les conditions de sanction ou d'exclusion de l'article E0.1 des données d'évaluation des offres.
- g) Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché.
- h) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché formel soit établi et signé.

Nom *N'CHO ABOLE SIMPLICE*

En tant que *DIRECTEUR*

Signature et cachet

Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de *AFRIC DIFFUSION*

En date du : 27 / 06 / 2023





# **BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRES**

### F3: BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRES



| NUMERO D'ORDRE | DESIGNATION                                                                                                                                                                                                                                   | MONTANT EN CHIFFRES EN FCFA | MONTANT EN LETTRES EN FCFA |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| 1              | Enlèvement Equipements audiovisuels, ouvrages, mobiliers et rangement dans des locaux appropriés                                                                                                                                              | 300 000                     | TROIS CENT MILLE           |
| 2              | Dépose Revêtement souple type moquette et préparation du sol (Zone 1)                                                                                                                                                                         | 800                         | HUIT CENT                  |
| 3              | F/P Revêtement de sol en grès cérame 60 x 60 de type Espagnol ou Italien - ép. 6 à 8 y/c plinthe et toutes sujétions de pose (Zone 1)                                                                                                         | 20 000                      | VINGT MILLE                |
| 4              | Dépose Revêtement souple type moquette et préparation du sol (Zone 2)                                                                                                                                                                         | 800                         | HUIT CENT                  |
| 5              | F/P Revêtement de sol en grès cérame 60 x 60 de type Espagnol ou Italien - ép. 6 à 8 y/c plinthe et toutes sujétions de pose (Zone 2)                                                                                                         | 20 000                      | VINGT MILLE                |
| 6              | F/P Revêtement type Moquette au plafond (Réparation)                                                                                                                                                                                          | 10 000                      | DIX MILLE                  |
| 7              | F/P Cloison en bois - 8,26 m X h 2,50 m - épaisseur finie 15 cm - CP 15 - Bois fraké y/c traitement ensemble bois, enduit et peinture sur double face et F/P Porte pleine à 1 vantail ouvrant à la française - Dim : 0,73 X 2,04 m - ép. 4 cm | 40 000                      | QUARANTE MILLE             |
| 8              | F/P Cloison en bois - 1,85 m X h 2,50 m - épaisseur finie 15 cm - CP 15 - Bois fraké y/c traitement ensemble bois, enduit et peinture sur double face                                                                                         | 40 000                      | QUARANTE MILLE             |
| 9              | F/P Cloison en verre flouté, Cadre en aluminium y/c toutes sujétions de pose Dim:(H 1,50 m X 2,40 m) X 5                                                                                                                                      | 80 000                      | QUATRE VINGT MILLE         |

DLJ

*[Signature]*

*[Signature]*

|    |                                                                                                                                                                                                                                                          |           |                      |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------------------|
| 10 | F/P Cloison en verre flouté, Cadre en aluminium y/c toutes sujétions de pose Dim:(H 1,50 m X 1,90 m) X 4                                                                                                                                                 | 80 000    | QUATRE VINGT MILLE   |
| 11 | F/P Cloison en verre flouté, Cadre en aluminium y/c toutes sujétions de pose Dim:(H 1,50 m X 2,60 m) X 2                                                                                                                                                 | 80 000    | QUATRE VINGT MILLE   |
| 12 | F/P Cloison en verre flouté, Cadre en aluminium y/c toutes sujétions de pose Dim:(H 1,50 m X 1,70 m) X 1                                                                                                                                                 | 80 000    | QUATRE VINGT MILLE   |
| 13 | F/P Cylindres pour portes vitrées de type BRICARD - Deux entrées clés                                                                                                                                                                                    | 150 000   | CENT CINQUANTE MILLE |
| 14 | F/P Interrupteur Simple Allumage de type LEGRAND ou similaire                                                                                                                                                                                            | 5 000     | CINQ MILLE           |
| 15 | F/P Interrupteur Va et Vient de type LEGRAND ou similaire                                                                                                                                                                                                | 5 000     | CINQ MILLE           |
| 16 | F/P Spots type LED                                                                                                                                                                                                                                       | 70 000    | SOIXANTE DIX MILLE   |
| 17 | F/P Réglettes complètes (avec lampe) de type LED 1,20m                                                                                                                                                                                                   | 9 000     | NEUF MILLE           |
| 18 | F/P Câbles de type VGV 3 X 1,5 mm2                                                                                                                                                                                                                       | 900       | NEUF CENT            |
| 19 | F/P Câbles de type VGV 3 X 2,5 mm2                                                                                                                                                                                                                       | 900       | NEUF CENT            |
| 20 | Bloc multiprises 4 prises 2 pôles + terre française avec interrupteur avec protection enfants - type de prise : terre française (type E) - nombre de prises : 6 - interrupteur : oui - longueur câble : 5m 3G1.5mm <sup>2</sup> - puissance max. : 3500W | 20 000    | VINGT MILLE          |
| 21 | F/P Prise de Courant encastré 2P+T 10/16A de type LEGRAND ou similaire                                                                                                                                                                                   | 10 000    | DIX MILLE            |
| 22 | F/P DPN 10A de type MERLIN GERIN ou similaire                                                                                                                                                                                                            | 10 000    | DIX MILLE            |
| 23 | Disjoncteur compact tétrapolaire C60 - 32A de type HAGER ou similaire                                                                                                                                                                                    | 100 000   | CENT MILLE           |
| 24 | F/P Split 3 CV Armoire de type HAIER ou similaire y/c toutes sujétions de pose (câbles, disjoncteurs, goulottes...)                                                                                                                                      | 1 200 000 | UN MILLION DEUX CENT |

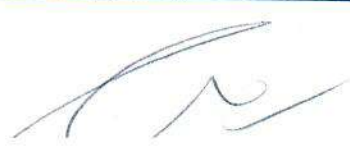


*[Handwritten signature]*

*[Handwritten mark]*



|    |                                                                                                                                                                                                                                                                                |           |                            |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------------------------|
|    | <b>NB :</b> Alimentation électrique à partir du coffret électrique de la zone - Disjoncteur au départ et Disjoncteur à l'arrivée                                                                                                                                               | 1 200 000 | MILLE                      |
| 25 | F/P Vidéoprojecteur (au plafond) de type ESPON - EB-S05-SVGA-800X600-3200 LUMENS-HDMI /WIFI<br>selon modèle y/c toutes sujétions de pose<br>Alimentation électrique à partir du coffret électrique de la zone - DPN au départ et DPN à l'arrivée<br>Livré avec Câble HDMI 20 m | 450 000   | QUATRE CENT CINQUANTE      |
| 26 | Pose écran de projection existant                                                                                                                                                                                                                                              | 60 000    | SOIXANTE MILLE             |
| 27 | Peinture intérieure sur murs (Zone 1)                                                                                                                                                                                                                                          | 1 000     | MILLE                      |
| 28 | Peinture intérieure sur murs (Zone 2)                                                                                                                                                                                                                                          | 1 000     | MILLE                      |
| 29 | Peinture sur menuiseries bois                                                                                                                                                                                                                                                  | 1 000     | MILLE                      |
| 30 | Peinture sur plafond (Zone 1)                                                                                                                                                                                                                                                  | 1 000     | MILLE                      |
| 31 | Peinture sur plafond (Zone 2)                                                                                                                                                                                                                                                  | 1 000     | MILLE                      |
| 32 | Vernissage support bois                                                                                                                                                                                                                                                        | 3 000     | TROIS MILLE                |
| 33 | Branding Vitres (Zone 1)                                                                                                                                                                                                                                                       | 5 000     | CINQ MILLE                 |
| 34 | Branding Vitres (Zone 2)                                                                                                                                                                                                                                                       | 5 000     | CINQ MILLE                 |
| 35 | F/P Mécanisme de chasse WC à bouton poussoir sans robinet 3/6 litres Réf MW00NC y/c toutes sujétions de pose                                                                                                                                                                   | 20 000    | VINGT MILLE                |
| 36 | F/P Abattant selon modèle                                                                                                                                                                                                                                                      | 25 000    | VINGT CINQ MILLE           |
| 37 | F/P Robinet eau froide simple pour lavabo en laiton chromé y/c toutes sujétions                                                                                                                                                                                                | 40 000    | QUARANTE MILLE             |
| 38 | F/P Bureau en bois<br>dim. 120 X 100 X 75 cm avec retour à gauche (voir modèle)                                                                                                                                                                                                | 300 000   | TROIS CENT MILLE           |
| 39 | F/P Fauteuils Direction (voir modèle)                                                                                                                                                                                                                                          | 200 000   | DEUX CENT MILLE            |
| 40 | F/P Fauteuils visiteurs (voir modèle)                                                                                                                                                                                                                                          | 150 000   | CENT CINQUANTE MILLE       |
| 41 | F/P Bureau de direction en bois<br>dim. 150 X 120 X 75 cm avec retour à droite (voir modèle)                                                                                                                                                                                   | 300 000   | TROIS CENT MILLE           |
| 42 | Armoire de rangement en bois<br>120 X 40 X 200 cm avec 3 portes vitrées (voir modèle)                                                                                                                                                                                          | 350 000   | TROIS CENT CINQUANTE MILLE |
| 43 | F/P Fauteuil de direction (voir modèle)                                                                                                                                                                                                                                        | 200 000   | DEUX CENT MILLE            |

|    |                                                                               |           |                            |
|----|-------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------------------------|
| 44 | F/P Fauteuils visiteurs (voir modèle)                                         | 150 000   | CENT CINQUANTE MILLE       |
| 45 | F/P Table de conférence selon modèle -<br>L 480 cm X l 120 cm X h 76 cm       | 1 000 000 | UN MILLION                 |
| 46 | F/ Chaises pour la table de travail (voir modèle)                             | 70 000    | SOIXANTE DIX MILLE         |
| 47 | F/P Bureau de direction bois HAUT STANDING avec retour à droite (voir modèle) | 1 200 000 | UN MILLION DEUX CENT MILLE |
| 48 | F/P Fauteuils Direction (voir modèle)                                         | 200 000   | DEUX CENT MILLE            |
| 49 | F/P Fauteuils visiteurs (voir modèle)                                         | 150 000   | CENT CINQUANTE MILLE       |
| 50 | F/P Ecriteaux (Signalisation)                                                 | 340 000   | TROIS CENT QUARANTE        |

NOM DU CANDIDAT : AFRIC DIFFUSION

SIGNATURE

27 JUN 2023



*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*



# **DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF LOT UNIQUE**

# **Formulaire de Devis Quantitatif et Estimatif**



## **DQE AMENAGEMENT DE BUREAUX CARRIERES**

| INP-SUD - BATIMENT B RDC |                                                                                                                                                                                                                                               |                |        |           |              |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------|-----------|--------------|
| N°                       | DESIGNATION                                                                                                                                                                                                                                   | U              | QTE    | P.U. H.T. | MONTANT H.T. |
|                          | <b>TRAVAUX</b>                                                                                                                                                                                                                                |                |        |           |              |
| <b>0.</b>                | <b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>                                                                                                                                                                                                                  |                |        |           |              |
| 0.1                      | Enlèvement Equipements audiovisuels, ouvrages, mobiliers et rangement dans des locaux appropriés                                                                                                                                              | FF             | 1      | 300 000   | 300 000      |
| <b>1.</b>                | <b>REVETEMENTS</b>                                                                                                                                                                                                                            |                |        |           |              |
| 1.1                      | Dépose Revêtement souple type moquette et préparation du sol (Zone 1)                                                                                                                                                                         | m <sup>2</sup> | 223,7  | 800       | 178960       |
| 1.2                      | F/P Revêtement de sol en grès cérame 60 x 60 de type Espagnol ou Italien - ép. 6 à 8 y/c plinthe et toutes sujétions de pose (Zone 1)                                                                                                         | m <sup>2</sup> | 246,07 | 20000     | 4921400      |
| 1.3                      | Dépose Revêtement souple type moquette et préparation du sol (Zone 2)                                                                                                                                                                         | m <sup>2</sup> | 184,14 | 800       | 147312       |
| 1.4                      | F/P Revêtement de sol en grès cérame 60 x 60 de type Espagnol ou Italien - ép. 6 à 8 y/c plinthe et toutes sujétions de pose (Zone 2)                                                                                                         | m <sup>2</sup> | 202,56 | 20000     | 4051200      |
| 1.5                      | F/P Revêtement type Moquette au plafond (Réparation)                                                                                                                                                                                          | m <sup>2</sup> | 5      | 10000     | 50000        |
| <b>2.</b>                | <b>MENUISERIE</b>                                                                                                                                                                                                                             |                |        |           |              |
| 2.1                      | F/P Cloison en bois - 8,26 m X h 2,50 m - épaisseur finie 15 cm - CP 15 - Bois fraké y/c traitement ensemble bois, enduit et peinture sur double face et F/P Porte pleine à 1 vantail ouvrant à la française - Dim : 0,73 X 2,04 m - ép. 4 cm | m <sup>2</sup> | 20,65  | 40000     | 826000       |

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*



|     |                                                                                                                                                                                                                                                          |                |      |        |         |
|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------|--------|---------|
| 2.2 | F/P Cloison en bois - 1,85 m X h 2,50 m - épaisseur finie 15 cm - CP 15 - Bois fraké y/c traitement ensemble bois, enduit et peinture sur double face                                                                                                    | m <sup>2</sup> | 4,63 | 40000  | 185200  |
| 2.3 | F/P Cloison en verre flouté, Cadre en aluminium y/c toutes sujétions de pose Dim:(H 1,50 m X 2,40 m) X 5                                                                                                                                                 | m <sup>2</sup> | 18   | 80000  | 1440000 |
| 2.4 | F/P Cloison en verre flouté, Cadre en aluminium y/c toutes sujétions de pose Dim:(H 1,50 m X 1,90 m) X 4                                                                                                                                                 | m <sup>2</sup> | 11,4 | 80000  | 912000  |
| 2.5 | F/P Cloison en verre flouté, Cadre en aluminium y/c toutes sujétions de pose Dim:(H 1,50 m X 2,60 m) X 2                                                                                                                                                 | m <sup>2</sup> | 10,4 | 80000  | 832000  |
| 2.6 | F/P Cloison en verre flouté, Cadre en aluminium y/c toutes sujétions de pose Dim:(H 1,50 m X 1,70 m) X 1                                                                                                                                                 | m <sup>2</sup> | 2,55 | 80000  | 204000  |
| 2.7 | F/P Cylindres pour portes vitrées de type BRICARD - Deux entrées clés                                                                                                                                                                                    | U              | 3    | 150000 | 450000  |
| 3.  | <b>ELECTRICITE - CLIMATISATION</b>                                                                                                                                                                                                                       |                |      |        |         |
| 3.1 | F/P Interrupteur Simple Allumage de type LEGRAND ou similaire                                                                                                                                                                                            | U              | 17   | 5000   | 85000   |
| 3.2 | F/P Interrupteur Va et Vient de type LEGRAND ou similaire                                                                                                                                                                                                | U              | 2    | 5000   | 10000   |
| 3.3 | F/P Spots type LED                                                                                                                                                                                                                                       | U              | 20   | 70000  | 1400000 |
| 3.4 | F/P Réglettes complètes (avec lampe) de type LED 1,20m                                                                                                                                                                                                   | U              | 28   | 9000   | 252000  |
| 3.5 | F/P Câbles de type VGV 3 X 1,5 mm2                                                                                                                                                                                                                       | ml             | 200  | 900    | 180000  |
| 3.6 | F/P Câbles de type VGV 3 X 2,5 mm2                                                                                                                                                                                                                       | ml             | 200  | 900    | 180000  |
| 3.7 | Bloc multiprises 4 prises 2 pôles + terre française avec interrupteur avec protection enfants - type de prise : terre française (type E) - nombre de prises : 6 - interrupteur : oui - longueur câble : 5m 3G1.5mm <sup>2</sup> - puissance max. : 3500W | U              | 3    | 20000  | 60000   |



|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                |                |        |         |           |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------|---------|-----------|
| 3.8  | F/P Prise de Courant encastré 2P+T 10/16A de type LEGRAND ou similaire                                                                                                                                                                                                         | U              | 11     | 100000  | 110000    |
| 3.9  | F/P DPN 10A de type MERLIN GERIN ou similaire                                                                                                                                                                                                                                  | U              | 5      | 10000   | 50000     |
| 3.10 | Disjoncteur compact tétrapolaire C60 - 32A de type HAGER ou similaire                                                                                                                                                                                                          |                | 2      | 100000  | 200000    |
| 3.11 | F/P Split 3 CV Armoire de type HAIER ou similaire y/c toutes sujétions de pose (câbles, disjoncteurs, goulottes...)<br><b>NB :</b> Alimentation électrique à partir du coffret électrique de la zone - Disjoncteur au départ et Disjoncteur à l'arrivée                        | U              | 3      | 1200000 | 3 600 000 |
| 3.12 | F/P Vidéoprojecteur (au plafond) de type ESPON - EB-S05-SVGA-800X600-3200 LUMENS-HDMI /WIFI<br>selon modèle y/c toutes sujétions de pose<br>Alimentation électrique à partir du coffret électrique de la zone - DPN au départ et DPN à l'arrivée<br>Livré avec Câble HDMI 20 m | U              | 1      | 450000  | 450000    |
| 3.13 | Pose écran de projection existant                                                                                                                                                                                                                                              | U              | 1      | 60000   | 60000     |
| 4.   | <b>PEINTURE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                |                |        |         |           |
| 4.1  | Peinture intérieure sur murs (Zone 1)                                                                                                                                                                                                                                          | m <sup>2</sup> | 225    | 1000    | 225000    |
| 4.2  | Peinture intérieure sur murs (Zone 2)                                                                                                                                                                                                                                          | m <sup>2</sup> | 61,41  | 1000    | 61410     |
| 4.3  | Peinture sur menuiseries bois                                                                                                                                                                                                                                                  | m <sup>2</sup> | 111    | 1000    | 111000    |
| 4.4  | Peinture sur plafond (Zone 1)                                                                                                                                                                                                                                                  | m <sup>2</sup> | 227,1  | 1000    | 227100    |
| 4.5  | Peinture sur plafond (Zone 2)                                                                                                                                                                                                                                                  | m <sup>2</sup> | 192,72 | 1000    | 192720    |
| 4.6  | Vernissage support bois                                                                                                                                                                                                                                                        | m <sup>2</sup> | 13     | 3000    | 39000     |
| 5.   | <b>BRANDING</b>                                                                                                                                                                                                                                                                |                |        |         |           |
| 5.1  | Branding Vitres (Zone 1)                                                                                                                                                                                                                                                       | m <sup>2</sup> | 84,16  | 5000    | 420800    |
| 5.2  | Branding Vitres (Zone 2)                                                                                                                                                                                                                                                       | m <sup>2</sup> | 30,94  | 5000    | 154700    |
| 6.   | <b>PLOMBERIE</b>                                                                                                                                                                                                                                                               |                |        |         |           |
| 6.1  | F/P Mécanisme de chasse WC à bouton poussoir sans robinet 3/6 litres Réf MW00NC y/c toutes sujétions de pose                                                                                                                                                                   | U              | 4      | 20000   | 80000     |
| 6.2  | F/P Abattant selon modèle                                                                                                                                                                                                                                                      | U              | 4      | 25000   | 100000    |

*[Signature]* # *[Signature]*

|                  |                                                                                           |    |    |         |                   |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|----|----|---------|-------------------|
| 6.3              | F/P Robinet eau froide simple pour lavabo en laiton chromé y/c toutes sujétions           | U  | 1  | 40000   | 40000             |
| <b>MOBILIER</b>  |                                                                                           |    |    |         |                   |
| 7.               | <b>MOBILIER BOX</b>                                                                       |    |    |         |                   |
| 7.1              | F/P Bureau en bois dim. 120 X 100 X 75 cm avec retour à gauche (voir modèle)              | U  | 7  | 300000  | 2100000           |
| 7.2              | F/P Fauteuils Direction (voir modèle)                                                     | U  | 7  | 200000  | 1400000           |
| 7.3              | F/P Fauteuils visiteurs (voir modèle)                                                     | U  | 7  | 150000  | 1050000           |
| 8.               | <b>BUREAU RESPONSABLE</b>                                                                 |    |    |         |                   |
| 8.1              | F/P Bureau de direction en bois dim. 150 X 120 X 75 cm avec retour à droite (voir modèle) | U  | 1  | 300000  | 300000            |
| 8.2              | Armoire de rangement en bois 120 X 40 X 200 cm avec 3 portes vitrées (voir modèle)        | U  | 1  | 350000  | 350000            |
| 8.3              | F/P Fauteuil de direction (voir modèle)                                                   | U  | 1  | 200000  | 200000            |
| 8.4              | F/P Fauteuils visiteurs (voir modèle)                                                     | U  | 2  | 150000  | 300000            |
| 9.               | <b>SALLE DE REUNION</b>                                                                   |    |    |         |                   |
| 9.1              | F/P Table de conférence selon modèle - L 480 cm X l 120 cm X h 76 cm                      | U  | 1  | 1000000 | 1000000           |
| 9.2              | F/ Chaises pour la table de travail (voir modèle)                                         | U  | 14 | 70000   | 980000            |
| 10.              | <b>BUREAU C404 - INP-NORD</b>                                                             |    |    |         |                   |
| 10.1             | F/P Bureau de direction bois HAUT STANDING avec retour à droite (voir modèle)             | U  | 1  | 1200000 | 1200000           |
| 10.2             | F/P Fauteuils Direction (voir modèle)                                                     | U  | 1  | 200000  | 200000            |
| 10.3             | F/P Fauteuils visiteurs (voir modèle)                                                     | U  | 2  | 150000  | 300000            |
| 11               | <b>DIVERS</b>                                                                             |    |    |         |                   |
| 11.1             | F/P Ecriteaux (Signalisation)                                                             | FF | 1  | 340000  | 340000            |
| <b>TOTAL NET</b> |                                                                                           |    |    |         | <b>32 506 802</b> |

ARRETER CE PRESENT DEVIS A LA SOMME DE : TRENTE DEUX MILLIONS  
CINQ CENT SIX MILLE HUIT CENT DEUX FRANCS CFA

27 JUIN 2023



*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*



# Institut National Polytechnique

Félix HOUPOUËT-BOIGNY

**Centre d'Excellence d'Afrique pour la Valorisation des déchets  
en Produits à haute Valeur ajoutée (CEA VALOPRO)**

N° : 448/2023/INP-HB/CEA-VALOPRO/YKB/DI

Yamoussoukro, le 31 JUL 2023

**Objet : Notification d'attribution de Marché  
(Travaux de réhabilitation d'un bâtiment pour création  
d'un centre carrière à l'INP-HB)**

**Le Coordonnateur**

A  
Monsieur le Directeur Général  
de AFRIC DIFFUSION

**ABIDJAN**

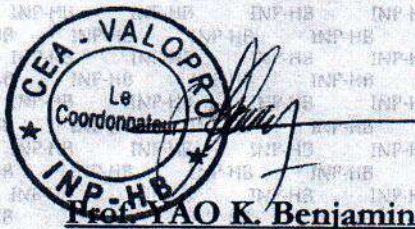
**Monsieur le Directeur Général**

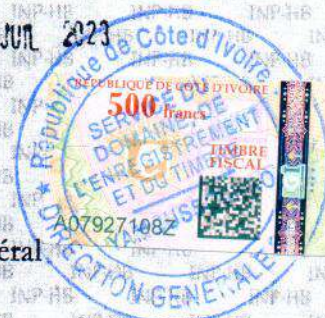
J'ai l'honneur de vous informer, que suite à la Consultation Limitée N° LT 01/INP HB/CEA-VALOPRO/23 relatif à l'objet cité ci-dessus, votre entreprise a été retenue pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment pour la création d'un centre carrière à l'INP-HB dans le cadre du projet Centre d'Excellence Africain pour la Valorisation des déchets en Produits à haute valeur ajoutée (CEA VALOPRO).

Par la présente, nous vous passons commande pour la fourniture indiquée ci-dessus pour un montant de trente-deux millions cinq cent six mille huit cent deux (32 506 802) F CFA HT.

Aussi, nous joignons à la présente, en sept exemplaires, le projet de marché que vous voudriez bien signer et nous retourner dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

  
Le Coordonnateur  
Prof. YAO K. Benjamin



|                                                                                                                                         |                            |               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------|
|  <b>CNPS</b><br>Caisse Nationale de Prévoyance Sociale | ENREGISTREMENT             | REF: ENREG-12 |
|                                                                                                                                         | ATTESTATION DE MISE A JOUR |               |
|                                                                                                                                         | Version: 06<br>Page: 1 / 1 |               |

Agence de Prévoyance Sociale  
de **COCODY**

Tél.: 27 22 50 27 80

N°: 25/ APSC / ~~2992~~ /2023



Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale de Côte d'Ivoire (CNPS),  
atteste que l'employeur :

Dénommé :

**N'CHO ABOLE SIMPLICE**

**-AFRIC DIFFUSION-**

A l'adresse :

**18 BP 767 ABIDJAN 18**

Téléphone: 27 22 42 31 81/07 07 94 29 01 / e-mail :

Localisation :

**COCODY ANGRE 7EME TRANCHE**

Qui emploie : = **01** = travailleur(s) permanent(s) et = **00** = travailleur(s) horaire(s)  
ou journaliers, est immatriculé sous le numéro **85 827** à notre organisme depuis  
le **13/12/2001**

Et présente à la date du **26/07/2023**, une situation cotisante régulière, sans préjudice  
de l'exercice ultérieur du droit de contrôle dont dispose la CNPS.

**Cette Attestation ne saurait être libératoire et faire obstacle à toute poursuite ou action  
en vue d'une réclamation de toutes créances avérées.**

En foi de quoi, il lui est délivré la présente Attestation pour servir et valoir ce que de droit.

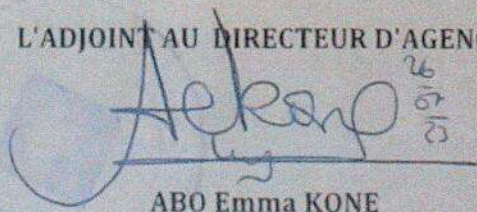
Fait à Abidjan, le **26/07/2023**

**DATE LIMITE DE VALIDITE**

**QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT TROIS**

( **15/10/2023** )

L'ADJOINT AU DIRECTEUR D'AGENCE



**ABO Emma KONE**



## ATTESTATION DE REGULARITE DE SITUATION FISCALE

Document généré électroniquement par le SIGICI sous le référence : AASF230522043946

Date : 22/05/2023 15:35:05

Service d'assistance  
des impôts : Direction Régionale d'Abidjan Nord 1

|                 |                           |                      |                                              |
|-----------------|---------------------------|----------------------|----------------------------------------------|
| QU              | Raison sociale            | N 030 ANGIE SIMPLICE |                                              |
| NDC             | K3042022                  | Objet du service     | Librairie papeterie et fournitures de bureau |
| Localisation    | cocton                    | Téléphone            | -                                            |
| Adresse         | BP 747 ABIDJAN (VILLE) 18 | Cellulaire           | -                                            |
| Ville           | ABIDJAN (VILLE)           | Signe                | -                                            |
| Ref. cadastrale | Section -                 | Lot -                | Parcelle -                                   |

LE CONTRIBUABLE EST A CE JOUR EN REGLE VIS-A-VIS DE SES OBLIGATIONS FISCALES

### Informations de l'attestation

Date de début de validité de l'attestation : 27/04/2023

Date de fin de validité de l'attestation : 31/12/2023

Motif de la demande : Complément dossier appel d'offre



A ABIDJAN (VILLE)  
Le 22/05/2023 15:35:05

YANNICK B. ADRIENAS  
Administrateur en Chef  
des Services Financiers



# Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÎN POUR LA VALORISATION DES  
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE



## Déclaration d'intégrité



# Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES  
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

## DECLARATION D'INTEGRITE

**Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale**



Intitulé de l'offre ou de la proposition : **Travaux de réhabilitation d'un bâtiment pour création d'un centre carrière à l'INP-IB (le "Marché")**

A : **Projet Centre d'Excellence d'Afrique pour la Valorisation des déchets en Produits à haute valeur ajoutée (CEA VALOPRO) (le "Maître d'Ouvrage")**

Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.

Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :

- 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
- 2.2 Avoir fait l'objet :
  - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
  - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
  - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
- 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
- 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
- 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
- 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.



# Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION  
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE



Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

- 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
- 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
- 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
- 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
- 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
  - a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
  - b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

- 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.



# Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY



## PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAINE POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : **N'CHO ABOLE SIMPLICE** En tant que : **DIRECTEUR**  
Dûment habilité à signer pour et au nom de<sup>1</sup> : **AFRIC-DIFFUSION**

Signature :

En date du : 31 Juillet 2023



<sup>1</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat

**CCI 1679 ANO 553 portant sur le rapport d'évaluation pour la sélection d'une entreprise chargée de la réhabilitation du centre de carrière du CEA Valopro**

GRATADOUR Celine &lt;gratadourc@afd.fr&gt;

28 juillet 2023 à 14:44

À : YAO Kouassi Benjamin &lt;benjamin.yao@inphb.ci&gt;

Cc : PARAVICINI Marion <paravicinim.ext@afd.fr>, LOUM Georges Laussane <georges.loum@inphb.ci>, KOUASSI epse AKA Akoua Kra Estelle <estelle.kouassi@inphb.ci>, Sako Mohamed Koïta <mohamed.sako@inphb.ci>, SORO Doudjo <doudjo.soro@inphb.ci>, Issiaka Djabakaté <djabakateissiaka@gmail.com>, ASSOUGBA PARFAIT NGUESSAN <parfait.nguessan@inphb.ci>, GBOSSOU KOUDOU ARMANDE Epse YEBOUA <armande.gbossou@inphb.ci>, Roland fabrice Dje <djeket1991@gmail.com>, ASSAMOI Louise-Assamoi <assamoila@afd.fr>

ANO : 553

REF : CCI1679 - CCI1679 ANO 553 portant sur le rapport d'évaluation pour la sélection d'une entreprise chargée de la réhabilitation du centre de carrière du CEA Valopro

P.J :

 Offre Technique et Financière entreprise MIKA SA.pdf scan offre financiere entreprise NCIB.pdf Offre Technique et Financière CRISTAL CONSTRUCTION.pdf Offre Technique et Financière entreprise AFRIC DIFFUSION.pdf Offre Technique et Financière Entreprise EDP.pdf scan offre technique entreprise NCIB.pdf Rapport d'évaluation Centre Carrière 1.pdf PV d'ouverture Centre carrière 1.pdf

Monsieur le Coordonnateur,

Nous avons bien reçu votre demande d'Avis de Non-Objection relative au rapport d'évaluation pour la sélection d'une entreprise chargée de la réhabilitation du centre de carrière du CEA Valopro et je vous en remercie.

Je vous informe, l'Agence Française de Développement n'a pas d'objection à ce rapport.

Bien cordialement,

Céline Gratadour